

# COLLECTION MÉMOIRE(S) D'ÉTAMPES



VILLE D'ÉTAMPES,  
Direction des  
Affaires culturelles,  
du Patrimoine & des Archives  
4 Rue Sainte-Croix - 91150 ÉTAMPES.

## • LA GRANDE GUERRE DES ÉTAMPOIS (1914-1918)

1. D'une guerre à l'autre (1870 - 1914)  
La France et le monde dans la presse étampoise
2. Les femmes - Les enfants
3. Répertoire des soldats prisonniers en Allemagne (1914-1919)
4. Les prisonniers en Allemagne (1914-1919)
5. Répertoire des soldats morts en 1914
6. Répertoire des prisonniers de guerre allemands morts à Étampes (1914-1919)
7. Répertoire des soldats morts en 1915.
8. Répertoire des soldats morts en 1916
9. Le Dépôt des prisonniers de guerre allemands à Étampes (1915-1920)
10. Répertoire des soldats morts entre 1917 et 1924

## • TOUT FEU, TOUT FLAMME :

- Pompiers et lutte contre l'incendie à Étampes
1. De 1778 à 1900
  2. De 1900 à 1972

## • LES CORPS DE MÉTIERS DANS LA RÉGION D'ÉTAMPES, DU XII<sup>e</sup> SIÈCLE À LA RÉVOLUTION

1. Métiers du métal, du bois et du bâtiment
2. Les communautés de métiers à Étampes au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (1728-1736)
3. Hôteliers et cabaretiers dans le sud de l'Essonne du XIV<sup>e</sup> siècle à la Révolution
4. La justice dans les communautés de métiers à Étampes au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (1722-1736)

## • LE COLLÈGE D'ÉTAMPES, UNE «AFFAIRE DE SOCIÉTÉ»

## • L'ÉGLISE, LES ORGUES ET LA PAROISSE SAINT-GILLES D'ÉTAMPES

## • LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1852 DANS LA DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION DE SEINE-ET- OISE

## • VIGNE ET VIN DANS LA MOITIÉ SUD DE L'ESSONNE ACTUELLE, DU XI<sup>e</sup> SIÈCLE À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

## • LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE DES ÉTAMPOIS :

1. Répertoire des civils et militaires décédés par faits de guerre (1939 - 1945) :  
1<sup>re</sup> partie : de AB à JO  
2<sup>e</sup> partie : de JO à WO

## • LA DÉFENSE PASSIVE ET LES BOMBARDEMENTS AÉRIENS À ÉTAMPES 1936 - 1944

1. De l'entre deux guerre à la drôle de guerre

Imagis'IN et Imagen  
01 75 52 35 35  
01 75 52 35 35



# COLLECTION MÉMOIRE(S) D'ÉTAMPES *vol. 23*

## LA DÉFENSE PASSIVE ET LES BOMBARDEMENTS AÉRIENS À ÉTAMPES 1936 - 1944

1. DE L'ENTRE DEUX GUERRE À LA DRÔLE DE GUERRE



Archives municipales d'Étampes - 2021

COLLECTION MÉMOIRE(S) D'ÉTAMPES — VOLUME 23

Guillaume CHÂTELAIN

**La Défense passive et les bombardements aériens à Étampes  
(1936-1944)**

*Tome 1 : De l'entre-deux-guerres à la Drôle de guerre*

Ville d'Étampes — Direction des Affaires culturelles, du Patrimoine & des Archives,  
en partenariat avec l'association Les Amis des Archives d'Étampes et de l'Essonne,  
et avec le soutien du Département de l'Essonne

Janvier 2021

**Collection Mémoire(s) d'Étampes — ISSN : 2417-3851**

**dirigée par Clément Wingler**

**Ill. de couverture : stèle commémorative aux victimes des bombardements d'Étampes (Pierre Léauté, sculpteur)**

**Comité de lecture et de rédaction :**

**Nadine Bellamy — Docteur en mathématiques appliquées**

**Michel Martin — Docteur ès Sciences naturelles**

**Joëlle Surply — Docteur en Sciences de gestion**

**Clément Wingler — Docteur en Histoire et civilisations**

**À la mémoire de Bernard Métivier**

**Une publication des Archives municipales d'Étampes :**

**Direction des Affaires culturelles, du Patrimoine & des Archives**

**4 Rue Sainte-Croix — 91150 Étampes**

**Dépôt légal à parution — Janvier 2021**

Qu'est-ce que la Défense passive ? Cette organisation a pour principale mission de protéger les populations civiles des bombardements aériens ou du moins d'en atténuer les effets, de préserver le patrimoine industriel et culturel, de secourir et soigner les blessés, et de réparer les dégâts causés par ces attaques. Dès le déclenchement de la Première Guerre mondiale, au lendemain des premières attaques aériennes, des municipalités décident de mettre en place une Défense passive et des moyens rudimentaires sont d'abord utilisés, mais toutes les dispositions restent à un stade primitif et leurs applications se limitent aux localités les plus importantes. Durant l'entre-deux-guerres, des services de Défense passive se mettent en place dans de nombreux pays européens, comme en Pologne et en Italie, puis en Allemagne, en réutilisant, dans un premier temps, sans grand changement, les dispositions de la Grande Guerre, mais qui vont peu à peu se perfectionner. En France, les premiers textes législatifs remontent aux années 1920, mais les prémices de la Défense passive sont véritablement posées par l'Instruction provisoire du 25 novembre 1931. Cette instruction, si elle définit les bases relatives à la création de services de Défense passive, manque pour être pleinement efficace de moyens financiers, d'un personnel nombreux et instruit, et d'un caractère contraignant, ce qui fait que très vite une loi est réclamée. La Loi du 8 avril 1935 vise à résoudre ces insuffisances initiales. Elle rend obligatoire, sur tout le territoire, l'organisation de la Défense passive. Dès lors, des sections urbaines se mettent en place dans de nombreuses agglomérations du territoire, comme à Étampes, structure que je me propose d'étudier dans ce mémoire de recherche.

Pourquoi une organisation de Défense passive à Étampes ? De par sa situation géographique à la croisée de deux routes très importantes (la RN 20 sur l'axe nord-sud de Paris à Orléans et Toulouse – et l'axe est-ouest de Sens et Fontainebleau à Chartres) et disposant d'un nœud ferroviaire conséquent (ligne du Paris-Bordeaux, ligne d'Étampes à Beaune-la-Rolande, ligne d'Étampes à Auneau, ligne de la Compagnie des chemins de fer de Grande Banlieue [CGB]), Étampes occupe une position stratégique dont la prospérité en temps de paix se transforme en handicap en période de guerre. L'histoire de la ville en fournit la preuve à maintes reprises (invasion normande au X<sup>e</sup> siècle, guerre franco-anglaise au Moyen Âge, combats et sièges des guerres de Religion et de la Fronde aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles). Étampes apparaît comme une étape incontournable pour toute armée en mouvement vers la capitale ou vers le sud-ouest du pays. Et ce, d'autant plus qu'Étampes est la principale ville de la moitié sud du département de Seine-et-Oise : elle compte environ 10 000 habitants à la fin des années 1930, et apparaît comme la localité la plus peuplée au sud du département. Pour ce qui est de ses équipements militaires, elle dispose d'une base aérienne à Mondésir, laquelle suscite évidemment les convoitises en cas de guerre.

### **Mars 1936 — novembre 1939 : La Défense passive selon le docteur Camus**

La première organisation générale de la Défense passive à Étampes remonte à mars 1936. Au même moment se déroule outre-Rhin la remilitarisation de la Ruhr. Il faut souligner ici que la mise en place de la Défense passive en France

dans les années 1930 va constamment répondre, avec un certain temps de retard, aux mesures bellicistes de l'Allemagne<sup>1</sup>. Le député-maire de la ville, le docteur Lucien Camus<sup>2</sup>, se nomme Directeur général de la Défense passive d'Étampes. Il place aux postes de direction des gens qui lui sont acquis et se montre assez actif. L'organisation et la direction effective de la Défense passive sont cédées à son secrétaire. Le siège de la Défense passive est installé à la mairie et la ville est divisée en trois secteurs (Centre, Saint-Martin, Saint-Pierre), chacun sous la direction d'un adjoint au maire. La protection contre les gaz et la dispersion disposent de services spécifiques.



*Lucien Camus, maire d'Étampes (1929-1939)*

<sup>1</sup>Pour une vue d'ensemble de la mise en place de la Défense passive en France, lire Châtelain, Guillaume, *La France face au péril aérien (1931-1940)*, Mémoire de Master 2 soutenu à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne en 2019.

<sup>2</sup>Lucien Camus (1876-1947) : Maire d'Étampes de 1929 à 1939. Médecin, il fut avant la Première Guerre mondiale le maire de la ville de Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle) qui fut d'ailleurs détruite par les Allemands en 1914. Il s'installera dans la région parisienne après la guerre et il deviendra également député de la gauche indépendante proche du Front Populaire de Seine-et-Oise de 1936 à 1942 [Image : [www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num\\_dept\)/1407](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/1407)].

Cette organisation générale reste toutefois très théorique et il n'est pas fait mention d'effectifs ni de matériels spécifiques. Par exemple, aucune tranchée n'est prévue et la protection de la population doit se faire par quelques caves d'immeubles qui semblent bien dérisoires<sup>3</sup>, et par une évacuation sur les hauteurs de la ville, au Rougemont, au Petit Saint-Mars, à Montanchaux et la Champignonnière. Le personnel comporte théoriquement trois équipes de secours aux blessés avec deux ambulances et cinq camionnettes pour le relèvement des victimes, des infirmières de la Croix-Rouge et des brancardiers composant le personnel.

Le service de police s'occupe du respect des mesures de Défense passive, dont l'extinction des phares d'autos. Mais on ignore tout des effectifs réels de ces services. Le matériel indiqué se résume à quelques sifflets et lampes bleues, ainsi qu'à des échelles. La ville acquiert deux sirènes d'alerte installées à l'hôtel de ville et à l'église Saint-Martin. Cela reste insuffisant, car l'on doit recourir au tocsin de l'église Saint-Gilles<sup>4</sup>. De plus, si le début de l'alerte est signifié par un son continu, la fin doit, elle, être annoncée (de manière assez loufoque) par la musique « la Berloque »<sup>5</sup> sonnée par les pompiers !<sup>6</sup> Le message de l'alerte est reçu de la DAT<sup>7</sup> qui le transmet au bureau des PTT de la ville, où se trouve la commande automatique des sirènes. Ce message est immédiatement retransmis par téléphone à l'hôtel de ville, au poste

---

<sup>3</sup>Les caves recensées sont situées 4 Rue Sadi-Carnot, chez le boulanger Poulin, à l'hôtel du Grand Monarque, au Carrefour des Religieuses, ainsi qu'au 162-164 Rue Saint-Jacques.

<sup>4</sup>M. le curé en personne doit dans ce cadre être prévenu par « un tiers » dont on ignore l'identité.

<sup>5</sup>Terme militaire. Batterie de tambour ou sonnerie de clairon signifiant au soldat la permission de rompre les rangs.

<sup>6</sup>Archives municipales d'Étampes [désormais AMÉ], 2 W 171 : dossier du 14 mars 1936 sur l'organisation générale de la ville d'Étampes.

<sup>7</sup>Défense Aérienne du Territoire.

d'incendie, au capitaine des pompiers, au commissariat de police, à la gendarmerie et au commandant d'armes. Dans un second temps, l'hôpital, l'usine à gaz de la ville et Sud-Lumière sont prévenus afin d'effectuer l'extinction des lampes publiques qui est réalisée par le personnel des usines. Enfin, chacun des hameaux de l'agglomération est également prévenu<sup>8</sup>. On peut aisément imaginer, vu le nombre d'appels à effectuer, à quel point ce système d'alerte serait inopérant en cas de bombardement.

*Publicité pour des masques à gaz reçue par la mairie d'Étampes dans les années 1930<sup>9</sup>.*

Entre 1936 et 1938, rien ne semble avoir été effectué dans le cadre de la Défense passive et ce n'est qu'en octobre de cette année, suite aux événements de la crise de Munich, qu'un recensement des



<sup>8</sup>Villesauvage, Bois-Regnault, Pierrefitte, Le Chesnay, Lhuméry, Valnay, Vaucouleurs, Bois-Mercier, Guignonville, Moulin à Tan.

<sup>9</sup>*Ibid.*

caves et des sous-sols susceptibles d'être utilisés pour la mise à l'abri de la population est réalisé<sup>10</sup>. De même, il semble que la ville ait fait l'acquisition durant cette période de deux sirènes d'alerte installées à l'hôtel de ville et à l'église Saint-Martin<sup>11</sup>. La municipalité reçoit dans ce cadre de nombreuses publicités affichant le côté patriotique des productions, mais également la nécessité d'acquérir face au danger aérien du matériel de Défense passive dont des appareils de respiration artificielle, des masques à gaz, des sirènes, des abris renforcés<sup>12</sup>...

La loi du 11 juillet 1938 prévoit que les dépenses de préparation et de réalisation de la Défense passive sur tout le territoire national seront à la charge exclusive de l'État. Conformément aux dispositions du décret-loi du 12 novembre 1938, les communes sont appelées à mettre en recouvrement une taxe locale de sécurité, en vue de couvrir les dépenses obligatoires qui leur incombent pour l'entretien et la conservation des installations et approvisionnements en matériels divers de Défense passive, effectués au compte de l'État. Toutefois, cette taxe locale ne semble pas avoir été appliquée à Étampes.

L'année 1939 voit les choses rapidement s'accélérer concernant la Défense passive à Étampes. En avril, durant une séance du conseil municipal, M. Camus décrit l'organisation générale de la Défense passive de la ville qui reste sensiblement identique à celle de 1936, mais en bien plus détaillé. Il déclare ainsi que « la municipalité met à profit les enseignements qui

---

<sup>10</sup>AMÉ, 2 W 49 : note du 9 février 1939 sur les mesures de mise à l'abri de la population.

<sup>11</sup>AMÉ, 2 W 171 : dossier du 14 mars 1936 sur l'organisation générale de la ville d'Étampes.

<sup>12</sup>AMÉ, 2 W 170 : publicités diverses sur du matériel de Défense passive, non datées.

lui sont communiqués par la Préfecture et l'autorité militaire <sup>13</sup>». Les services d'incendie, dont un groupe d'auxiliaires est rattaché à la brigade et s'occupe du service de déblaiement, ainsi que de la police, sont organisés<sup>14</sup>. Les signaux d'alerte ont déjà été indiqués au public par voie de presse. Ils sont signifiés par des sons montants et descendants pendant quatre minutes, des sirènes de l'hôtel de ville et de Saint-Martin, ainsi que par le tocsin de l'église Saint-Gilles, et la fin par un son uniforme pendant trois minutes ainsi que par le carillon pendant plusieurs minutes<sup>15</sup>. Camus annonce également que les mesures sont déjà prises pour que, le cas échéant, la population soit avertie dans les plus brefs délais, afin qu'elle ait le temps de prendre les mesures de sécurité jugées nécessaires. Des employés municipaux transportés en auto surveilleront l'extinction des lumières. D'ailleurs, dès la mobilisation, l'éclairage public serait très réduit. Dans ce but, des essais d'éclairage avec des lampes bleues sont tentés, mais sans grand succès. L'éclairage au gaz, lui, serait totalement supprimé.

En cas d'alerte, la dispersion sur les hauteurs est recommandée par le maire, car selon lui, « la ville ne dispose pas de beaucoup de caves possédant toute l'étanchéité désirable ». La Champignonnière de Saint-Pierre, dont l'entrée est consolidée, est recommandée aux habitants de ce quartier, pour leur servir de refuge. Les hauteurs de Guinette et de Saint-Symphorien sont aussi conseillées, tout comme des lieux à l'extérieur de la ville, comme le stade, la route de Pithiviers, des fossés comme celui de la route de Dourdan et derrière le cimetière Saint-Martin. Il est indiqué que de vraies tranchées

---

<sup>13</sup> Voir le site internet Corpus Etampois : Étampes, Registre des délibérations 1938-1945, Séance du 20 avril 1939, p. 14-15 [<http://www.corpusetampois.com/che-20-dbm1938-1945.html>].

<sup>14</sup> AMÉ, 2 W 43 : dossier sur l'organisation générale de la Défense passive de la ville d'Étampes, 1939.

<sup>15</sup> *Ibid.*

devront être creusées par les chômeurs seulement en cas d'urgence<sup>16</sup>. Il achève son exposé par : « enfin — et tout ceci n'est donné qu'à titre d'indication avec la pensée que la paix sera préservée — la mairie ferait apposer, en temps utile, dans chaque maison, des affiches donnant toutes les indications et recommandations nécessaires pour se mettre à l'abri en cas d'attaque par des avions <sup>17</sup> ». Ce même mois, il reçoit les crédits que lui octroie l'État pour la Défense passive de la ville, qui vient d'être classée en 1<sup>re</sup> urgence. Une somme de 68 350 francs seulement lui est fournie<sup>18</sup>. C'est avec cette somme bien dérisoire qu'il doit commencer à établir les projets susceptibles d'être menés à bien, dans la limite des crédits disponibles [sic], et qu'il doit transmettre pour approbation à la Préfecture les autres projets qui devront être réalisés avec les crédits qui lui seront ultérieurement attribués par tranches annuelles<sup>19</sup>.

S'il n'ignore pas que la construction d'au moins un abri s'imposerait afin de recevoir les services de la mairie, de la police, des PTT, lesquels « ne pourront sans s'exposer à un anéantissement certain, occuper les locaux qui leur sont réservés dans les vieux souterrains de l'hôtel de ville<sup>20</sup> », la dépense qu'occasionnerait cet ouvrage, qui pourrait être construit dans les jardins de l'hôtel de ville, dépasserait de beaucoup la somme mise à la disposition de la ville. Il se retrouve ainsi en face

---

<sup>16</sup>*Ibid.*

<sup>17</sup>Étampes, Registre des délibérations 1938-1945, Séance du 20 avril 1939, p. 14-15 [Corpus Étampois, <http://www.corpusetampois.com/che-20-dbm1938-1945.html>].

<sup>18</sup>AMÉ, 2 W 49 : note du 18 avril 1939 sur les crédits disponibles pour la Défense passive de la ville d'Étampes.

<sup>19</sup>AMÉ, 2 W 49 : note du 5 mai 1939 sur les travaux de Défense passive à exécuter à l'aide de la 1<sup>re</sup> tranche de crédits et sur l'établissement du plan général de mise à l'abri de la population.

<sup>20</sup>AMÉ, 2 W 25 : note sur la nécessité d'évacuer la ville d'Étampes en cas d'alerte et sur la construction d'abris, non datée.

d'un dilemme qu'il expose dans une lettre au préfet : « La question se pose pour savoir si cette somme peut être employée à la réalisation de cet unique abri ou si elle est destinée à la réalisation d'un certain nombre d'abris pour recueillir les 10 000 habitants<sup>21</sup> ».

Parfaitement conscient que la Défense passive de la ville ne peut pas reposer uniquement sur un système d'évacuation générale et que des abris sont à construire dans la ville même, car elle en est totalement dépourvue, il n'en a toutefois pas les moyens financiers et c'est pourquoi il ne va cesser de favoriser la solution de l'évacuation, qui est pourtant très optimiste, en insistant particulièrement sur les difficultés qui s'opposent à la création d'abris pour la population, et l'avantage qu'il y aurait à évacuer la ville en cas d'alerte, dans une lettre de juillet 1939 au préfet de Seine-et-Oise, Robert Billecard<sup>22</sup> : « [En parlant des habitants] ceux-ci avaient d'ailleurs bien compris cette nécessité avant même que le conseil leur en fût donné par voie de presse. La construction d'un abri à toute épreuve pourrait être envisagée pour protéger les services municipaux, mais la dépense prévue est tellement considérable que nous ne pouvons procéder à l'étude de ce projet sans autorisation préalable<sup>23</sup> ». D'ailleurs, il déclare même que si « le séjour devait se prolonger dans ces abris [tels la Champignonnière], ils pourraient être aménagés sans frais par les occupants eux-mêmes avec les matériaux trouvés sur place et de l'outillage

---

<sup>21</sup>*Ibid.*

<sup>22</sup>Robert Billecard (1886-1953), préfet de Seine-et-Oise entre 1936 et 1940.

<sup>23</sup>AMÉ, 2 W 46 : note du 24 juillet 1939 sur la construction d'abris.



amené en temps utile<sup>24</sup> ». La ville accueille bien des enfants venus de Versailles dans le cadre de la dispersion des populations sensibles des communes de « 1<sup>re</sup> urgence », donc pourquoi pas Étampes ? Dans une note précédemment envoyée, il peint un tableau assez pessimiste de la situation de la ville en cas d'attaque, afin de persuader le préfet : une grande partie de la ville est située dans les vallées humides de la Juine et de la Chalouette. En cas d'attaque par bombes asphyxiantes, les quartiers bas de la ville, fréquemment plongés dans un brouillard épais, seraient particulièrement touchés par un accroissement de la nocivité des gaz ; il est donc inenvisageable d'abriter les habitants dans ces parages. Les autres quartiers sont placés à courte distance de la grande ligne Paris-Bordeaux dont certains points seraient activement visés et bombardés par les avions ennemis. La population doit également être écartée de cette zone extrêmement dangereuse<sup>25</sup>.

*Antonin Brocard,  
général d'Aviation*

<sup>24</sup>AMÉ, 2 W 25 : note sur la nécessité d'évacuer la ville d'Étampes en cas d'alerte et sur la construction d'abris, non datée.

<sup>25</sup>*Ibid.*

Ce plan, qui est essentiellement issu de sa réflexion, va vite entrer en contradiction avec les prescriptions des militaires de la base aérienne d'Étampes-Mondésir. En effet, le commandant Antonin Brocard<sup>26</sup>, a mis à la disposition de la Commission de Défense passive de la ville du personnel du Bataillon de l'Air 110 : le médecin-capitaine Cuzin et le sergent Barbé, architecte diplômé<sup>27</sup>. Ces derniers favorisent depuis l'entrée en guerre le 3 septembre l'étalement des caves ainsi que les tranchées-abris. Sans doute craignent-ils que le délai de l'alerte ne soit pas suffisant pour que les habitants puissent quitter la ville à temps. Ils entrent ainsi en contradiction avec M. Camus. Pourtant, la question financière n'est plus une problématique. En août, une note préfectorale souligne que « l'intérêt général commande de réaliser, dans les plus courts délais, l'équipement du pays contre le danger aérien. La réalisation de cet équipement ne pourrait, en raison des dépenses importantes qu'elle exige, être terminée avant plusieurs années si la charge en était supportée entièrement par l'État. Afin de faciliter cette réalisation, le décret-loi du 12 novembre 1938 donne la faculté aux départements et aux communes de participer aux dépenses sous forme de fonds de concours <sup>28</sup>». Ainsi, le préfet souhaite que soit poursuivi, conformément aux dispositions du décret du 24 février 1939, l'établissement du plan général de mise à l'abri de la

---

<sup>26</sup> Brocard, Antonin (1885-1950) : général d'Aviation. Durant la Première Guerre mondiale, il fut le commandant de l'escadrille des Cigognes puis de l'escadrille La Fayette. Après la guerre, il quitte l'aéronautique et s'engage en politique en faveur de l'armée. Entre autres député de la Seine en 1924, il se retire de la vie publique en 1936. Rappelé en 1939 à la mobilisation, il prend le commandement de la base aérienne d'Étampes-Mondésir, centre de formation des pilotes de chasse de l'Armée de l'Air, poste qu'il occupera jusqu'à l'armistice de juin 1940 [ill. : Antonin Brocard : slhada.fr/BIO%20BROCARD.pdf].

<sup>27</sup> AMÉ, 2 W 32 : rapport du Directeur urbain de la Défense passive, non daté.

<sup>28</sup> AMÉ, 2 W 49 : note du 2 août 1939 sur l'équipement du pays contre le danger aérien.

population de la commune, en vue de sa réalisation à l'aide des crédits qui seront ultérieurement attribués. L'envoi de ce plan doit permettre d'établir les prévisions financières pour l'achèvement complet du plan d'équipement de Défense passive du territoire national avant le 1<sup>er</sup> octobre, les prévisions devant être établies en dehors des dotations réservées ou attribuées à l'exercice financier en cours<sup>29</sup>. Désormais, le problème est ailleurs, et si M. Camus omet sciemment de parler dans sa présentation du service sanitaire, qui pourtant est celui qui s'est le plus développé, car il compte un personnel assez conséquent d'une vingtaine de personnes, quatre postes de secours avec leur personnel spécialisé attaché (Saint-Martin, Saint-Pierre, le cinéma l'Alhambra, le Casino) et avec la mise à disposition de six véhicules dont les ambulances Derancourt, de personnel de liaison à vélo<sup>30</sup>, c'est parce que l'action active du capitaine Cuzin, mis à disposition par le commandant Brocard, l'irrite. D'ailleurs, il déclare lors du conseil municipal du 25 septembre :

« Le Maire fait part des difficultés qu'il a eues avec le service de santé militaire en ce qui concerne l'installation des hôpitaux à Étampes. Différents conseillers stigmatisent la conduite d'un jeune capitaine faisant fonction de médecin-chef de place. Ce militaire est très désavantageusement connu à Étampes pour ses actes d'autorité, ses maladresses, son manque de savoir-vivre et le peu de constance de ses paroles, etc. La population est fatiguée de ses vexations et, à l'unanimité, le Conseil [municipal] décide de rompre toute relation avec lui. Le moins que l'on puisse

---

<sup>29</sup>AMÉ, 2 W 49 : note du 2 août 1939 sur l'établissement d'un plan général de mise à l'abri de la population.

<sup>30</sup>AMÉ, 2 W 43 : dossier sur l'organisation générale de la Défense passive de la ville d'Étampes, 1939.

dire, c'est que sa présence à Étampes, déjà difficile en temps de paix, est pour le moins déplacée en temps de guerre, et ce pour toutes sortes de raisons »<sup>31</sup>.

Face à ces critiques publiques jugées inadmissibles, car relevant de la conduite de la guerre, Camus est littéralement évincé de son mandat de maire d'Étampes fin octobre 1939, par son propre conseil municipal, et suspendu de ses fonctions officiellement par le président de la République, pour abus de pouvoir et pour sa mauvaise gestion de la ville, à laquelle il aurait laissé de nombreuses dettes<sup>32</sup>.

### **Novembre 1939 — juin 1940 : le temps des réalisations**

Suite à la mobilisation de septembre 1939 et plus particulièrement à l'éviction du docteur Camus, qui est remplacé pour la durée des hostilités par son premier adjoint Léon Ligier, c'est toute l'organisation de la commune qui est bouleversée. Car l'ancien maire avait la main sur tous les secteurs et il dirigeait lui-même le secteur centre. Tous les services de Défense passive, des sapeurs-pompiers et de la police sont remaniés, car les effectifs ont fondu. Les services de déblaiement et de pompiers auxiliaires disparaissent. Les archives de la ville n'ont conservé que les vacations horaires lors de la mobilisation, qui paraissent bien modestes, car elles n'impliquent qu'une soixantaine de personnes, dont un tiers

---

<sup>31</sup>Étampes, Registre des délibérations 1938-1945, Séance du 25 septembre 1939, p. 38 [Corpus Étampois : <http://www.corpusetampois.com/che-20-dbm1938-1945.html>].

<sup>32</sup>Étampes, Registre des délibérations 1938-1945, Séance du 20 janvier 1940, p.42 [Corpus Étampois : <http://www.corpusetampois.com/che-20-dbm1938-1945.html>].

d'employés communaux, pour quatorze heures de travail<sup>33</sup>. En ville, l'éclairage au gaz est totalement supprimé. Le poste de secours du Casino est remplacé par celui de l'hôpital et la population devra désormais principalement trouver refuge dans les tranchées-abris nouvellement mises à l'étude<sup>34</sup>. Afin d'aider la municipalité, des fascicules, notices et instructions officielles sur la Défense passive sont distribués par la préfecture. La ville reçoit entre autres la notice provisoire relative à la mise à l'abri de la population maintenue dans les localités classées de 1<sup>re</sup> urgence, celle des villes de 5 000 à 49 000 habitants, l'instruction pratique du 26 juin 1939, celle du 31 mai sur l'organisation administrative de la Défense passive contre les attaques aériennes, ainsi que des exemplaires de la notice sur le rôle et les attributions des chefs d'îlots<sup>35</sup>. Grâce au soutien du personnel qualifié de la base aérienne, les choses sont assez rapidement reprises en main.

Le plan d'équipement de la ville prévoit une dépense de près de 2 800 000 francs dont 2 500 000 sont destinés à l'étalement des caves, 340 000 francs doivent être consacrés à la construction de tranchées permanentes et de circonstance, et 187 500 francs pour équiper les enfants des écoles en masques à gaz<sup>36</sup>. Les abris prévus par l'officier architecte de la base aérienne, qui établit les projets et surveille les travaux, sont divisés en deux catégories : les ouvrages de protection par

---

<sup>33</sup>AMÉ, 2 W 32 : tableau sur l'état des vacations horaires dues aux volontaires et requis pour la Défense passive, non daté.

<sup>34</sup>AMÉ, 2 W 43 : dossier sur l'organisation générale de la Défense passive de la ville d'Étampes, 1939.

<sup>35</sup>AMÉ, 2 W 39 : Ministère de l'Intérieur, *Fascicule sur la Défense passive des villes de 5 000 à 49 000 habitants*, Paris, Imprimerie administrative, 25 p., 1938 ; 2 W 40 : note relative à l'envoi de documentation relative à la Défense passive du 18 août 1939 ; 2 W 41 : *Instruction pratique sur la Défense passive contre les attaques aériennes*, Paris, Imprimerie nationale, 30 p., 1939 ; *Instruction du 31 mai 1939 relative à l'organisation administrative de la Défense passive*, Paris, Imprimerie des journaux officiels, 19 p., 1939 ; 2 W 46 : notice provisoire du 24 décembre 1938 relative à la mise à l'abri de la population maintenue dans les localités classées de 1<sup>re</sup> urgence.

<sup>36</sup>AMÉ, 2 W 42 : note du 7 décembre 1939 sur l'estimation du coût des mesures de Défense passive à Étampes.

tranchées-abris et les ouvrages de protection par étalement des caves. Les plans des projets de tranchées-abris sont rapidement réalisés et les estimations des dépenses calculées. Les tranchées sont absentes du centre-ville, les grandes places y étant inexistantes, au contraire des quartiers extérieurs. Ces abris, peu éloignés de la ville, sont d'excellents moyens de protection contre les bombardements. Certains, en partie achevés, sont contrôlés par l'autorité militaire à Guinette, Saint-Jean et au Rougemont. D'autres, en cours d'exécution, seront très prochainement ouverts au public au Petit Saint-Mars, au Marché-Franc et sur la Promenade du Port. L'aménagement de la Champignonnière, qui constitue un excellent abri naturel, sera quant à lui complété sous peu. La mise à l'abri des enfants des écoles est prévue, mais un seul projet d'abri est mis à l'étude. La Défense passive de la ville d'Étampes s'organise, « et [nous] informons les habitants que toutes les mesures sont prises pour la sécurité, et qu'ils seront tenus au courant au fur et à mesure des nécessités et du mouvement des opérations militaires »<sup>37</sup>. Écartant tout le travail réalisé par M. Camus depuis 1936, la nouvelle municipalité déclare que « la Défense passive n'est entrée dans une phase active qu'à la mobilisation ». Si on parle des réalisations concrètes, c'est bien le cas, puisque la ville d'Étampes est partie de rien et possède à la fin de l'année 707 mètres de tranchées pouvant protéger 2828 personnes, qui seront bientôt transformées en abri<sup>38</sup>.

La mise en place des travaux ne semble réellement commencer qu'en octobre, comme le montrent les demandes en besoins quant à la fourniture d'outillage et de matériaux pour la mise à l'abri de la population<sup>39</sup>. Les mois suivants, les

---

<sup>37</sup>AMÉ, 2 W 25 : note sur la nécessité d'évacuer la ville d'Étampes en cas d'alerte et sur la construction d'abris, non datée ; 2 W 49 : note du 18 septembre 1939 sur l'aération des abris souterrains.

<sup>38</sup>AMÉ, 2 W 32 : rapport du Directeur urbain de la Défense passive, non daté.

<sup>39</sup>AMÉ, 2 W 49 : note du 27 octobre 1939 sur la fourniture d'outillage et de matériaux pour la mise à l'abri de la population.

chantiers ont débuté et divers bons de commande passés à l'entreprise Girault frères, pour l'achat de matériel de construction de tranchées-abris, attestent du début actif des travaux en décembre 1939, janvier et février 1940<sup>40</sup>. L'aménagement des caves reconnues « à l'épreuve » par les services de l'aviation, suite au nouveau recensement des caves demandé en octobre 1939, a été réalisé par le personnel municipal, sur les indications et la surveillance de l'architecte de



la base, mais le nombre de caves et de personnes abritées n'est pas indiqué et il est souligné qu'un gros travail reste à faire, car 6 000 personnes restent à protéger<sup>41</sup>.

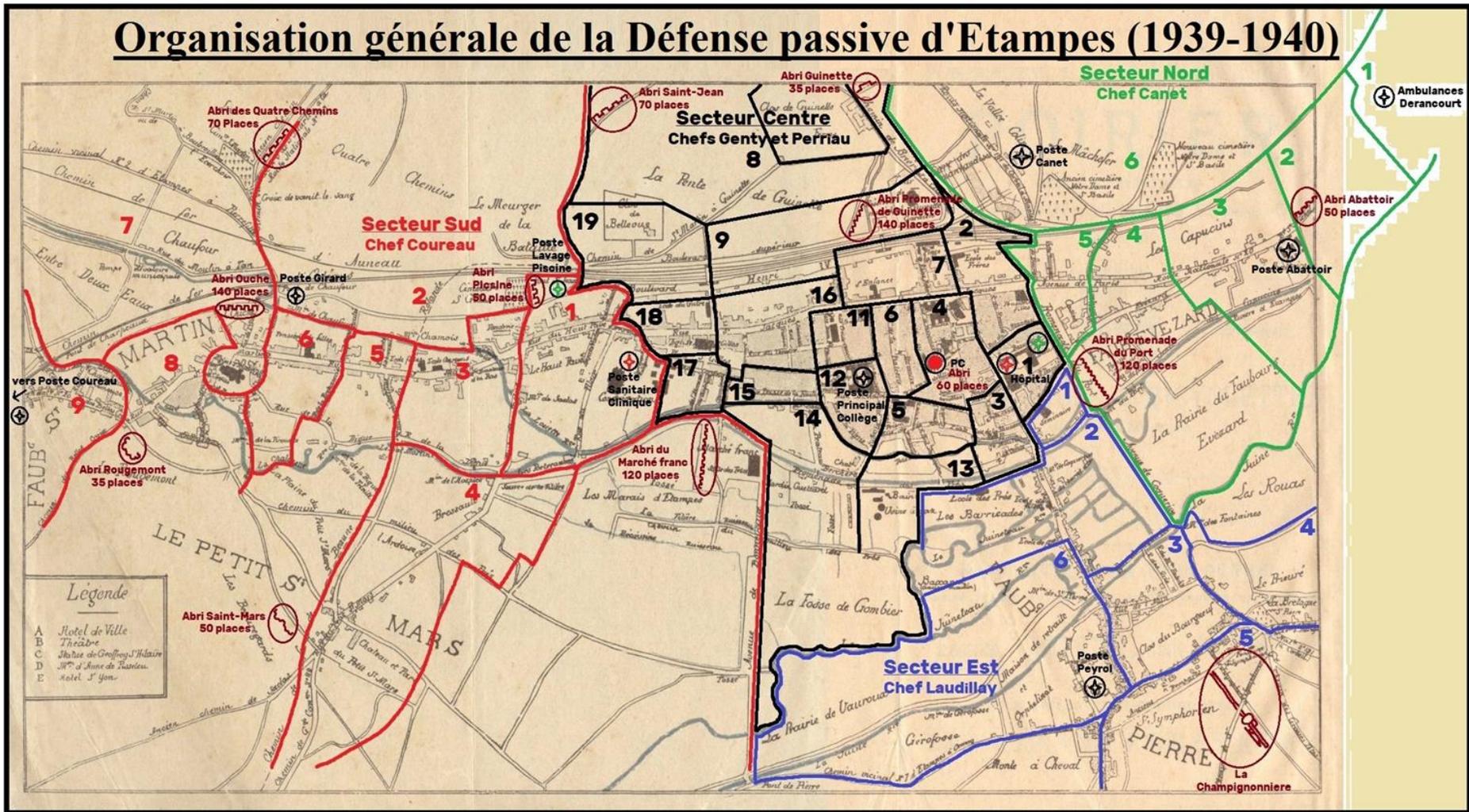
*Le site de la Champignonnière*

---

<sup>40</sup>AMÉ, 2 W 32 : facture de l'entreprise Girault frères pour l'achat de matériel de construction de tranchées-abris, janvier et février 1940.

<sup>41</sup>AMÉ, 2 W 49 : note du 9 février 1939 sur les mesures de mise à l'abri de la population.

# Organisation générale de la Défense passive d'Etampes (1939-1940)

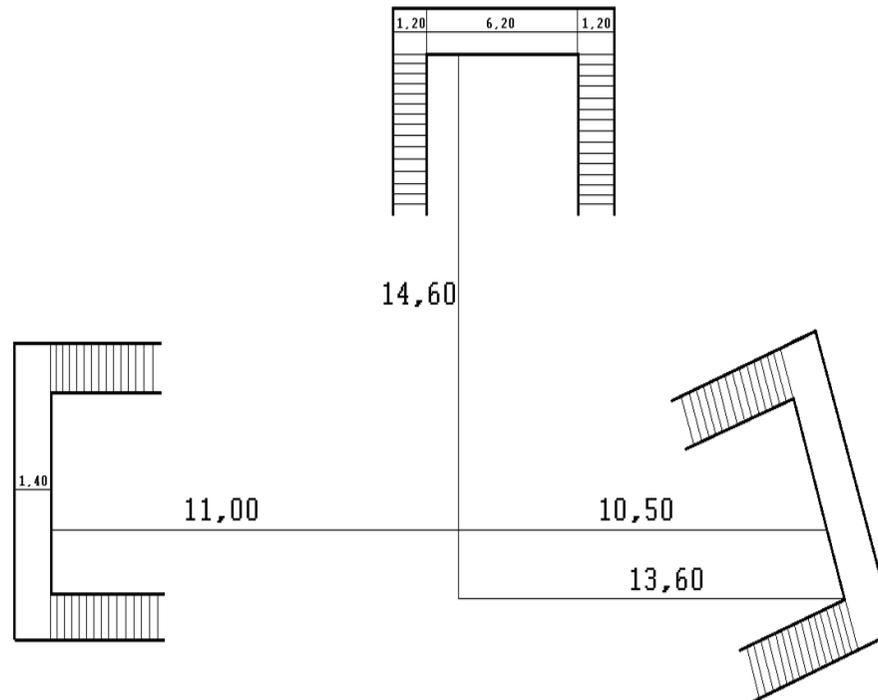




# BATAILLON DE L'AIR 110

## DEFENSE PASSIVE

### PLAN DES TRANCHEES ROUGEMONT

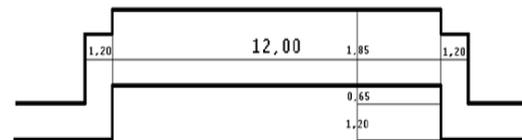
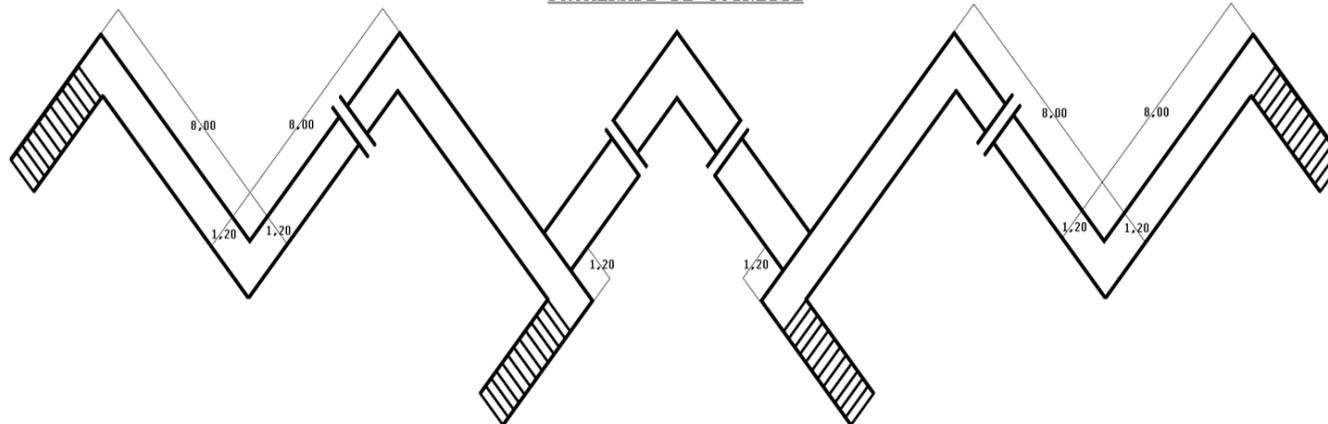


ÉCHELLE 0,01 PM

BATAILLON DE L'AIR 110

DEFENSE PASSIVE

PLAN DES TRANCHEES CHEMIN ET PROMENADE DE GUINETTE

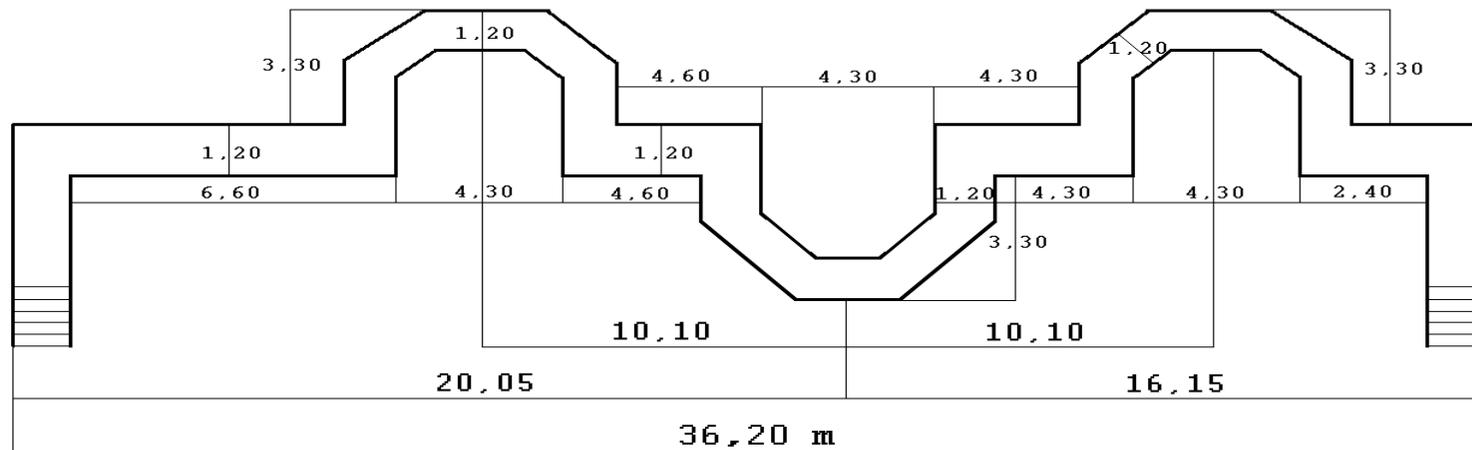
CHEMIN DE GUINETTEPROMENADE DE GUINETTE

ÉCHELLE 0,01 PM

# BATAILLON DE L'AIR 110

## DEFENSE PASSIVE

### PLAN DE LA TRANCHEE SAINT-MARS



ÉCHELLE 0,01 PM

**Tableau des devis estimatifs pour la construction de tranchées-abris<sup>42</sup>**

<u>Emplacement</u>	<u>Longueur</u> (en mètres)	<u>Nombre de places</u> (personnes)	<u>Prix du bois</u> (en francs)	<u>Terrasse et pose</u> (en francs)
Place de l'Ouche	120	480	27 480	8 400
Porcelainerie	75	300	17 175	5 200
Marché-Franc	102	48	23 358	7 140
Port	68	272	15 572	4 760
Guinette	68	272	15 572	4 760
Rougemont	68	272	15 572	4 760
Petit Saint-Mars	68	272	15 572	4 760
Abattoir	34	136	7 786	2 380
Piscine	34	136	7 786	2 380
Saint-Pierre	70	280	16 030	4 900
<u>Total</u>	707 mètres	2828 personnes	161 903 francs	49 490 francs
		<u>Total</u>	211 393 francs	

<sup>42</sup>AMÉ, 2 W 49 : devis estimatif pour la construction de tranchées-abris et note sur avancement des travaux, non daté.

Nous soulignons ici que les tranchées programmées pour la 2<sup>e</sup> tranche de travaux à la Porcelainerie (quartier Saint-Marin), au collège et à Saint-Pierre ne figurent pas sur les plans de la Défense passive de cette période et qu'inversement la tranchée Saint-Jean ne figure pas dans ce tableau. Auraient-ils décidé de faire des économies, la Porcelainerie étant près de l'abri de la piscine (dont un projet d'agrandissement est prévu) et la Champignonnière couvrant le quartier Saint-Pierre, tout en construisant un abri équivalent à Saint-Jean ? C'est ce que semble prouver le tableau des tranches exécutées en 1939-1940.

**Tableau sur les travaux de Défense passive exécutés en 1939-1940**<sup>43</sup>

<u>Emplacements</u>	<u>Linéaire</u>	<u>Nombre de personnes abritées</u>
Abri de l'Ouche	66,00 m	140
Abri du Marché-Franc	66,60 m	120
Abri Saint-Jean	45,00 m	70
Abri du Port	66,60 m	120
Abri du Bourgneuf	88,00	140
Abri Saint-Mars	22 m	50
<u>Total</u>	354,20 m	640 places

<sup>43</sup> AMÉ, 2 W 32 : tableau sur les travaux de Défense passive exécutés en 1939-1940, non daté.

Ainsi, le nouveau maire d'Étampes demande 100 000 francs pour l'exécution des travaux de Défense passive pour le mois de décembre 1939, particulièrement pour l'établissement de tranchées de circonstance pour les élèves des écoles, des abris du collège et de l'école primaire supérieure, ainsi que des tranchées-abris à poursuivre aux environs immédiats de la ville<sup>44</sup>. À la fin de l'année, 211 393 francs de travaux ont déjà été effectués dont 29 994 avancés par la commune, aucune de ces dépenses n'étant encore payée ou remboursée par l'État<sup>45</sup>.

*Casque Adrian de Défense passive*



---

<sup>44</sup>AMÉ, 2 W 49 : note du Maire d'Étampes du 24 novembre 1939 demandant une somme de 100 000 francs pour l'exécution des travaux de Défense passive.

<sup>45</sup>AMÉ, 2 W 42 : note du 7 décembre 1939 sur l'estimation du coût des mesures de Défense passive à Étampes.

**Tableau d'estimation du coût des travaux de Défense passive et ceux déjà effectués en 1939<sup>46</sup>**

<b>A — Mise à l'abri :</b> (abstraction faite des travaux déjà effectués)		
A — Aménagement des caves-abris/sous-sols : (750 francs par personne)		2 500 000 francs
B — Tranchées-abris permanentes : (200 francs par personne)		170 000 francs
C — Tranchées de circonstance : (125 francs par personne)		170 000 francs
<b>B — Travaux effectués au 6 décembre 1939 :</b>		
A — Nombre de personnes pouvant être mises à l'abri :		
1 — Dans des abris	aménagés	572
	non aménagés	Il faut encore 5 000 places
2 — Dans les tranchées :		2 828
B — Nombre d'abris	aménagés	18
	non aménagés	pas d'informations
C — Nombre de tranchées :		10
D — Longueur totale des tranchées :		707 mètres
E — Montant des travaux :	effectués en 1939 :	211 393 francs
	dont l'avance a été faite par la commune :	29 994 francs
	payés ou remboursés sur les fonds de l'État :	néant

<sup>46</sup>*Ibid.*

<b><u>C — Protection contre les gaz :</u></b>	
A — Dépenses à envisager pour des masques (150 francs l'unité) pour enfants de 0 à 2 ans :	75 000 francs
B — Dépenses à envisager pour des masques (150 francs l'unité) pour enfants de 2 à 5 ans :	112 500 francs
<b><u>Total des dépenses de Défense passive</u></b>	2 857 500 francs

Grâce au concours du capitaine Cuzin, les projets des deux postes de lavage ont été approuvés par le ministère. Celui de la rue Saint-Jean est réalisé, celui de l'hôpital sera terminé dans quelques jours. Deux nouveaux postes de secours viennent d'être aménagés dans les quartiers éloignés : l'un à Saint-Pierre et l'autre à Saint-Martin. Ces installations demandent encore quelques travaux pour les services sanitaires et de détection. Les trois postes de secours sont pourvus de vêtements spéciaux pour secours aux gazés, de produits neutralisants, pharmaceutiques, brancards... Ces postes réunissent au sein du même endroit les services d'incendie, de déblaiement, de police, les « relais pour premiers soins », les « postes de surface ». Ils comprennent un personnel complet pour les premiers soins recruté parmi les docteurs en médecine, les chirurgiens-dentistes, infirmières et assistantes sociales de la ville. Deux ambulances automobiles et quelques camionnettes légères assureront le transport des blessés. Le centre principal d'Étampes est installé au collège depuis plusieurs années de manière permanente. En cas d'alerte, deux équipes d'incendie existent, et un piquet de nuit depuis la mobilisation. L'alerte est donnée depuis les sirènes de l'hôtel de ville et de l'église Saint-Martin et actionnée directement par les PTT. De plus, les sirènes secondaires de la fonderie Lory et des établissements Péchenard alertent le quartier Saint-Gilles et Saint-Michel. L'extinction de l'éclairage public est assurée en quelques minutes par un certain nombre de civils requis habitant à proximité des postes de commande. Pendant l'alerte, la surveillance des locaux, l'extinction des lumières de

ville et des autos, ainsi que l'évacuation des habitants sont assurées par la police locale avec l'aide d'auxiliaires requis civils. Ils sont répartis dans les différents quartiers de la ville<sup>47</sup>.

Toutefois, la mise en place des travaux reste assez longue, ceci pour plusieurs raisons. D'une part, ils doivent être approuvés par le préfet<sup>48</sup>, et d'autre part vérifiés par la commission technique de la Direction de la Défense passive, ce qui retarde la mise en place des chantiers, car aucun chantier de Défense passive ne devra être effectué sans autorisation préalable du Directeur des Études techniques et des Travaux départementaux<sup>49</sup>. En novembre 1939, un devis descriptif et un avis technique de la Direction de la Défense passive pour la réalisation d'un poste de lavage dans les bains-douches d'Étampes, pour la somme totale de 5 100 francs, est validé en janvier 1940<sup>50</sup>. Mais en janvier 1940, sa construction ne peut pas encore débiter, car, malgré l'accord du Directeur des Services de Santé publique, il ne peut, sans instructions, être pris en compte, ni sur les crédits de mise à l'abri de la population ni sur ceux concernant la partie sanitaire. Le projet sera finalement à imputer sur l'exercice 1940, afin de pouvoir commencer les travaux<sup>51</sup>. En février, l'avis technique de la Direction de la Défense passive, pour la réalisation d'un poste de lavage dans les locaux de l'hôpital d'Étampes, approuve le projet «intéressant, très bien compris et peu onéreux», qui ne devra pas dépasser la somme de 9 200 francs<sup>52</sup>. Les travaux débutent en février<sup>53</sup>.

---

<sup>47</sup>AMÉ, 2 W 32 : rapport du Directeur urbain de la Défense passive, non daté.

<sup>48</sup>AMÉ, 2 W 32 : note du 11 mai 1940 sur l'officier chargé de l'exécution des travaux de Défense passive.

<sup>49</sup>AMÉ, 2 W 29 : demande de la Préfecture en date du 30 avril 1940, de renseignements sur les travaux de Défense passive à Étampes, en prévision du financement de ces travaux.

<sup>50</sup>AMÉ, 2 W 29 : avis technique des 13 novembre 1939 et 3 janvier 1940 pour la réalisation d'un poste de lavage aux bains-douches d'Étampes.

<sup>51</sup>AMÉ, 2 W 29 : note du 17 janvier 1940 pour l'aménagement d'un poste de désinfection des gazés aux bains-douches.

<sup>52</sup>AMÉ, 2 W 29 : avis technique du 2 février 1940 pour la réalisation d'un poste de lavage à l'hôpital d'Étampes.

<sup>53</sup>AMÉ, 2 W 29 : note d'agrément du 13 février 1940 pour la réalisation d'un poste de lavage dans les locaux de l'hôpital d'Étampes.

De plus, l'Inspection académique, qui a réclamé dès la mobilisation la construction immédiate d'abris ou de tranchées pour la protection des élèves, voit sa demande toujours pas satisfaite. Les enfants de la ville ne sont toujours pas protégés et les motifs sont nombreux : les tranchées-abris sont éloignées des écoles et, en raison de la nature tourbeuse du sol, il est impossible de creuser des tranchées dans la plupart des écoles<sup>54</sup>. Les travaux devaient pourtant débiter au plus vite afin de protéger les populations les plus vulnérables, en particulier les enfants. C'était l'une des conditions obligatoires pour que la rentrée des classes 1939 puisse se faire. Mais, si dans certaines agglomérations du département, les travaux effectués antérieurement ont pu permettre cette rentrée, ce n'est pas le cas de la grande majorité des communes, et afin de ne pas entraver l'éducation des élèves la réouverture des classes est rapidement déclarée<sup>55</sup>. Toutefois, sans doute afin de rassurer les parents et le corps professoral, la Défense passive doit étudier avec les enseignants la dispersion des classes dans un délai de dix minutes au maximum, vers des abris publics existants où vers des points où les élèves seraient remis à leurs parents.

En 1940, un premier inventaire permanent du matériel est demandé et l'organisation générale de la Défense passive de la ville d'Étampes comporte enfin la situation des abris-tranchées de la ville construits dans le cadre de la première tranche de travaux, ainsi que les plans de ces tranchées. L'organisation a été sérieusement remaniée, avec la création de nouveaux secteurs (Nord, Centre, Est, Sud) disposant de chefs de secteurs. La diffusion de l'alerte se fait par action directe des PTT à la sirène de l'hôtel de ville et celle de l'église Saint-Martin. L'éclairage est totalement suspendu au profit de mesures de couvre-feu. Une trentaine de caves ont été recensées comme abri (principalement proches des églises Saint-Martin et Saint-Gilles, et du centre), certaines étant par la suite enlevées et d'autres ajoutées, ce qui donne un total d'environ 800 places. Le service sanitaire, sérieusement impacté, est

---

<sup>54</sup>AMÉ, 2 W 32 : rapport du Directeur urbain de la Défense passive, non daté.

<sup>55</sup>AMÉ, 2 W 49 : note du 11 octobre 1939 sur le maintien de la rentrée scolaire malgré l'absence des mesures de mise à l'abri.

recomposé avec un noyau de cinq infirmières, et de nombreux requis civils remplissent les effectifs de la Défense passive<sup>56</sup>. Les derniers travaux réalisés en 1940 montrent que du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 1940 une dépense de 50 578 32 francs est mandatée aux dix entreprises étampois qui travaillent à la réalisation des postes de lavage de l'hôpital, de la piscine et des tranchées du Bourgneuf<sup>57</sup>. L'estimation des travaux en cours susceptibles d'être exécutés pendant le mois de mai 1940 et les prévisions de paiement pour le mois de juin 1940 montrent qu'il reste à terminer la tranchée-abri du Bourgneuf (de 70 mètres de long et qui est terminée sur 35 mètres). Son achèvement, à raison de 600 francs le mètre linéaire, nécessite 21 000 francs de crédits<sup>58</sup>.

Concernant les masques à gaz, dont le port est fortement recommandé, M. Camus avait réalisé dès 1936 une demande de 108 appareils, afin d'équiper le personnel de Défense passive en masque, mais cette demande ne semble pas avoir abouti, faute de fonds propres<sup>59</sup>. À cette période, le ministère de l'Intérieur, en charge de la Défense passive, n'avait en effet aucun crédit pour équiper les communes en masques onéreux et dont on doute encore de l'efficacité<sup>60</sup>. Camus avait réitéré cette demande en octobre 1938, cette fois-ci pour équiper toute la population, en expliquant que « la ville ne pourrait prendre à sa charge leur achat, dont le coût reviendrait à au moins un million de francs, et dont, d'ailleurs, l'efficacité complète dans tous les cas n'est pas assurée », tout en soulignant que cette demande « qui ne saurait constituer de sa part une commande au compte de la commune, car n'ayant aucun crédit pour solder la dépense, il estimait que ces appareils devaient être fournis par l'État puisqu'ayant, en tant que parlementaire,

---

<sup>56</sup> AMÉ, 2 W 36 : dossier sur l'organisation générale de la Défense passive de la ville d'Étampes, 1940.

<sup>57</sup> AMÉ, 2 W 29 : tableau d'estimation des travaux de Défense passive exécutés du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 1940, non daté.

<sup>58</sup> AMÉ, 2 W 29 : note sur l'estimation des travaux en cours susceptibles d'être effectués pendant le mois de mai 1940 et prévisions de paiement pour le mois de juin 1940, non daté.

<sup>59</sup> AMÉ, 2 W 169 : note de 1936 demandant d'équiper le personnel des services communaux en masques à gaz.

<sup>60</sup> Voir « La protection individuelle : les masques à gaz », dans Châtelain, Guillaume, *La France face au péril aérien (1931-1940) cit.*, p.141-164.

voté des crédits assez élevés pour permette de doter de moyens de défense tous les services publics du pays <sup>61</sup>». Il était alors recommandé aux personnes qui pouvaient s'en procurer d'en faire l'achat chez les pharmaciens et commerçants locaux, mais les prix sont élevés et les nombreux modèles différents n'incitent pas à leur acquisition.

Ainsi, les premières livraisons de masques par l'État ne vont arriver qu'en 1939, au compte-goutte, et destinées en priorité au personnel de la Défense passive. En juillet, une première dotation de 550 appareils arrive, puis une seconde de 108 appareils ; une troisième livraison de 458 masques « grande taille », soit la totalité de la dotation de la ville pour cette taille, s'effectue en septembre, les autres modèles devant faire l'objet d'envois ultérieurs, car il y a pénurie<sup>62</sup>. La municipalité doit elle-même aller chercher les masques, généralement à Versailles, par ses propres moyens. La grande majorité de la population est toujours sans masques et une note de la préfecture de Seine-et-Oise donne des conseils assez dérisoires pour les personnes non dotées de masques qui devront se recouvrir le nez et la bouche d'un mouchoir avec du bicarbonate de soude<sup>63</sup>. Comme pour beaucoup de communes françaises, ce n'est qu'en 1940 que la ville perçoit des masques pour les habitants. Afin d'en calculer le nombre par catégories de personnes, la préfecture envoie un tableau de proportions des différentes tailles au sein de la population :

---

<sup>61</sup>Étampes, Registre des délibérations 1938-1945, séance du 20 avril 1939, p. 14-15 [Corpus étampois : <http://www.corpusetampois.com/che-20-dbm1938-1945.html>].

<sup>62</sup>AMÉ, 2 W 31 : note du 6 juillet 1939 sur la première dotation et le stockage de masque à gaz ; note du 11 juillet 1939 sur la livraison de masques à gaz ; note du 13 septembre 1939 sur la livraison de masques à gaz.

<sup>63</sup>AMÉ, 2 W 25 : note sur la protection contre les gaz, non daté.

**Tableau de proportion des cinq tailles de masques à gaz<sup>64</sup>**

<u>Taille de masques</u>	% hommes	% femmes	% enfants de 15 à 5 ans
G.T. (Grande Taille) ou n° 1	8	5	0
T.O. (Taille Ordinaire) ou n° 2	68	22	0
P.T. (Petite Taille) ou n° 3	24	60	8
T.P.T (Très Petite Taille) ou n° 4	0	0	34
T.P.T. (Très Petite Taille) ou n° 5	0	0	38

Ainsi, elle reçoit en avril 13 appareils détecteurs « flaireurs » de gaz à répartir entre les différentes équipes de Défense passive, à défaut de services de détection et de désinfection spécifiques dont le rôle est d'identifier et de neutraliser les gaz<sup>65</sup> ; et le 10 mai, soit le jour du début de l'offensive allemande, une livraison de 3 051 masques Petite Taille, soit la totalité de cette catégorie fournie à la ville, est annoncée. Ils ne seront perçus que cinq jours plus tard et ne seront destinés qu'à la population dite « maintenue »<sup>66</sup>. Ces masques sont surtout destinés aux enfants des écoles qui n'ont toujours pas d'abris ; et d'ailleurs ils sont généralement gardés en réserve, afin d'éviter tout trouble.

---

<sup>64</sup>AMÉ, 2 W 31 : note du 10 mai 1940 sur la livraison et la distribution de masques à gaz à la population civile.

<sup>65</sup>AMÉ, 2 W 31 : note du 26 avril 1940 sur la livraison d'appareils « flaireurs » de gaz.

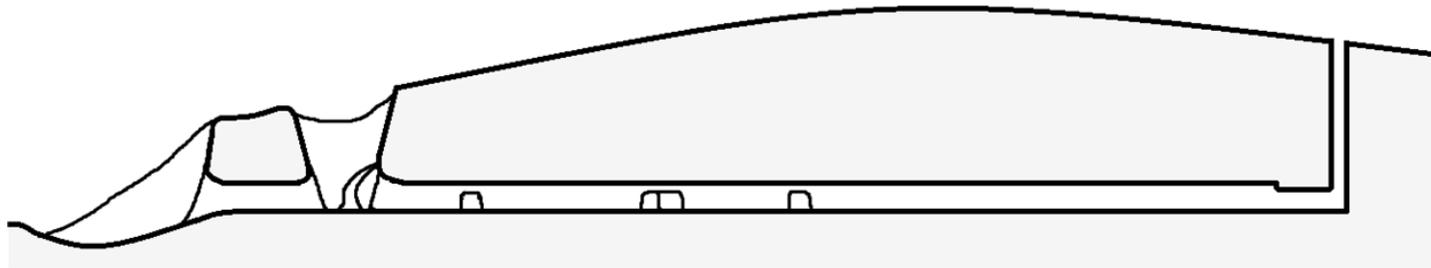
<sup>66</sup>AMÉ, 2 W 31 : note du 10 mai 1940 sur la livraison et la distribution de masques à gaz à la population civile.

BATAILLON DE L'AIR 110

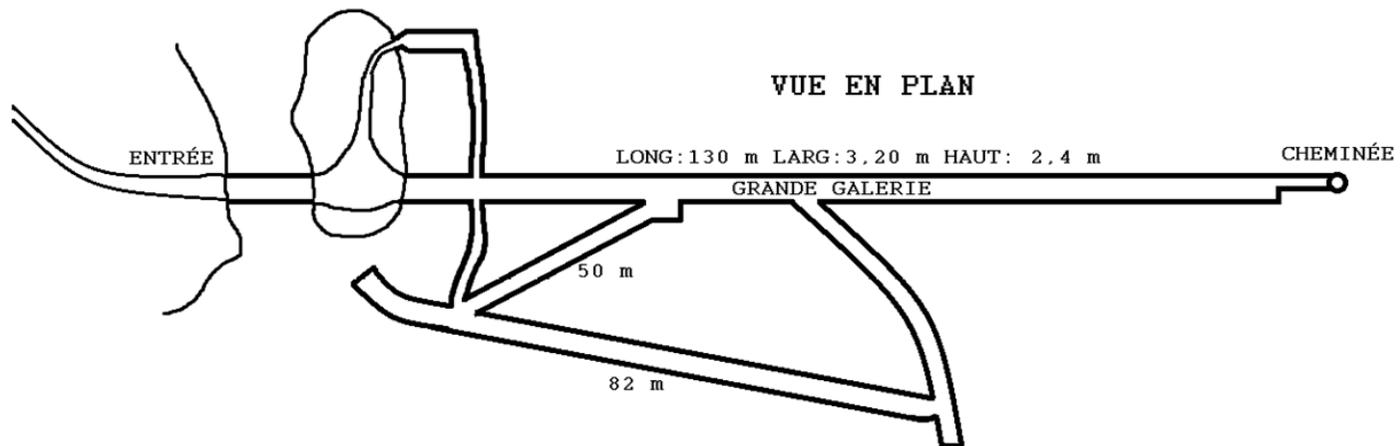
LA CHAMPIGNONNIERE  
(AMÉNAGEMENT EN ABRI)

DEFENSE PASSIVE

COUPE LONGITUDINALE



VUE EN PLAN



À la veille de l'offensive allemande, la Défense passive de la ville d'Étampes est donc entrée en phase de réalisation. Les travaux de la 1<sup>re</sup> tranche sont terminés et on peut supposer que ceux de la 2<sup>e</sup> tranche débutent. Mais, malgré ces efforts récents, la protection des Étampois reste lacunaire. Seule une partie de la population peut se réfugier dans les tranchées-abris où dans les caves recensées. Les autres devront se contenter bien trop souvent de solutions de fortune. La ville semble donc assez mal préparée à l'éventualité d'une attaque aérienne, même de faible ampleur.



**Bibliographie commune aux différents livrets sur  
la Défense passive et les bombardements aériens à Étampes  
(1936-1944)**

I — Les bombardements aériens en France 1940-1945

Collard, René, *De l'Invasion à la Libération, Étampes au cours des journées tragiques de 1940 et 1944*, Corbeil, Imprimerie Drevet, sans date.

Florentin, Eddy, *Quand les Alliés bombardaient la France, 1940-1945*, Paris, Perrin [Tempus], 2008.

Knapp, Andrew, *Les Français sous les bombes alliées, 1940-1945*, Paris, Tallandier [Texto], 2014.

Renoult, Bruno, *1944, Guerre en Île-de-France*, vol. 1, « *Les préparatifs* », s.l. ; Autoédition, 2006.

II — Le 5 Group du Bomber Command de la Royal Air Force

Bowyer, Chaz, *Bomber Group at War*, Shepperton, Ian Allan Ltd, 1981.

Clark, Bryan, *619, The History of a Forgotten Squadron*, Bognor Regis, Woodfield Publishing, 2004.

Cooper, Bryan / Batchelor, John, *The Story of The Bomber 1914-1945*, Londres, Octopus Books Ltd, 1974.

Ward, Chris, *5 Group Bomber Command*, Pen and Sword Aviation, 2007.

White, Allan, *44 (Rhodesia) Squadron RAF on Operations, an operationnal record and roll of honour*, Lincoln, A. N. White B. Sc, 1977.

White, Allan, *The King's Thunderbolts, No 44 (Rhodesia) Squadron Royal Air Force. An Operationnal Record dans Roll of Honour 1917-1982*, Lincoln, Tucann Books, 2007.

### III— L'Avro Lancaster au sein de la Royal Air Force

Cooper, Bryan / Batchelor, John, *The Story of The Bomber 1914-1945*, Londres, Octopus Books Ltd, 1974.

Garbett, Mike / Goulding, Brian, *Lancaster at war*, Shepperton, Ian Allan Ltd, 1971.

Garbett, Mike / Goulding, Brian, *Lancaster at War : 2*, Shepperton, Ian Allan Ltd, 1979.

Garbett, Mike / Goulding, Brian, *Lancaster at War : 3*, Shepperton, Ian Allan Ltd, 1984.

Garbett, Mike / Goulding, Brian, *Lancaster at War 5, Fifty Years On*, Shepperton, Ian Allan Ltd, 1995.

Mason, Francis K., *The Avro Lancaster*, Bourne End house, Harvest Hill, Aston Publications Ltd, 1989.

Sweetman, Bill / Watanabe, Rikyu, *Avro Lancaster*, New York, Crown Publishers, Inc., 1982.

Thorne, Alex, *Lancaster at War 4, Pathfinder Squadron*, Shepperton, Ian Allan Ltd, 1990.

### Mémoire

Châtelain, Guillaume, *La France face au péril aérien (1931-1940)*, Mémoire de Master 2 soutenu à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne en 2019.

Articles

Buffetaut, Yves, « Le 3<sup>ème</sup> Flak Korps au combat sur le front de l'ouest (1940 1944) », *Militaria*, hors-série n° 92 (oct/nov./déc. 2014).

Hardy, Antoine, « La Défense passive à Rouen », *Études Normandes* 2008 (57-1), p. 61-70

Collectif, « L'Armée de l'Air le 5 juin 1940 », dans *Batailles aériennes 10 : La Campagne de France (3ème partie), Vers la défaite 5 juin-25 juin*, oct./nov./déc. 1999.

Collectif, « Mailly-le-Camp, le Bomber Command attaque », *Connaissance de l'Histoire* 40 (11.1981), p. 30-37.

Collectif, « Des bombes incendiaires aux bombes nucléaires », *Collections : les documents*, n° « Bombardiers, 1939-1945, 1<sup>er</sup> trimestre 1976.

Collectif, « Le bombardement stratégique », *Collections : les documents*, n° « Bombardiers, 1939-1945, 1<sup>er</sup> trimestre 1976.

Collectif, « Grande-Bretagne, bataille contre la montre », *Collections : les documents*, n° « Bombardiers, 1939-1945, 1<sup>er</sup> trimestre 1976.

Sites Internet

Site Le Corpus Etampois : <https://www.corpusetampois.com>

Site sur le Bomber Command de la Royal Air Force : <https://masterbombercraig.wordpress.com>

Site sur le Bomber Command et ses aviateurs : <http://alanandric.blogspot.com>

Site de l'International Bomber Command Center Digital Archive : <https://ibccdigitalarchive.lincoln.ac.uk>

Site sur le Bomber Command et l'Avro Lancaster : <http://www.lancasterbombers.net>

Site du peintre de l'aviation Peter Forkasiewicz : <https://www.peterfor.com>

Site sur le 630 Squadron RAF : <https://630squadron.wordpress.com>

Site Ciel de Gloire : <http://www.cieldegloire.com/unités.php>

Site France Crash 39-45 : <http://francecrashes39-45.net>

#### Archives

L'inventaire complet du fonds 2W « Seconde Guerre mondiale » des Archives municipales d'Étampes, ayant servi de base à ces recherches, sera prochainement numérisé et mis en ligne sur le site de la Ville d'Étampes.